



ASSOCIATION
POUR UNE TAXATION
DES TRANSACTIONS FINANCIÈRES
ET POUR L'ACTION CITOYENNE

la lettre d'attac sud-essonne

septembre 2019 _ local.attac.org/attac91/sudessonne & www.facebook.com/attacse _ contact : coudertcel@orange.fr

CAMPAGNE STOP À L'IMPUNITÉ DES MULTINATIONALES

Dans le cadre d'une large campagne européenne, réunissant plus de 200 organisations, et exigeant des décideurs européens la mise en place de réglementations contraignantes (dont un traité dans le cadre de l'ONU), **Attac mène campagne contre l'emprise des multinationales et cible tout particulièrement quatre entreprises parmi les plus emblématiques de leurs méfaits: Amazon, Bayer-Monsanto, Total et BNP-Paribas.**

Attac dénonce que ces multinationales échappent aux impôts, exploitent leurs salariés et détruisent l'environnement en toute impunité.

LA PREMIÈRE CAMPAGNE NATIONALE VISE AMAZON

GAFAs = Google, Apple, Facebook, Amazon... Un sigle pour dénommer les quatre plus puissantes entreprises au monde, toutes issues du numérique. Amazon vient d'être déclarée LA plus puissante d'entre elles par le cabinet Kantar⁽¹⁾. En janvier 2019, elle est devenue l'entreprise la mieux cotée au monde avec une valeur boursière qui approche les 800 milliards de dollars (pour mémoire, les recettes nationales pour le budget français 2019 sont de 291 milliards).

Des chiffres qui donnent le vertige et des positions dominantes qui interpellent quant au possible pouvoir de nuisance de ce type de mastodontes sur la vie quotidienne de chacun d'un point de vue politique, culturel, social, environnemental. Des actionnaires sont allés jusqu'à demander le démantèlement de ces entreprises devenues trop grosses pour être gouvernées de manière responsable. Certains investisseurs d'ailleurs estiment que certaines mauvaises pratiques représentent un risque pour la société en général, mais sans doute bien au-delà sur l'économie mondiale.

Comment fonctionne Amazon ?

21,5 millions de Français ont acheté au moins un article sur son site en 2018 pour un chiffre d'affaires qui dépasse les 6,5 milliards d'euros. C'est le premier distributeur de produits non alimentaires, le second de produits électroniques⁽²⁾. Son objectif : livrer ses

clients en un seul jour. Il s'agit pour cela de réduire à vingt minutes seulement le délai entre le passage de la commande par le client et son expédition.

Amazon.com a ouvert ses portes virtuelles en juillet 1995. Elle emploie actuellement plus de 65 000 personnes à travers l'Europe, via ses 46 centres de distribution. En France, Amazon s'est implanté en 2007. Le site Amazon.fr propose plus de 250 millions de références disponibles, en partie grâce aux vendeurs tiers de la Marketplace, qui offrent aux clients d'Amazon.fr toutes sortes d'articles, allant des livres aux trottinettes électriques, en passant par des lunettes 3D,...

Réduire de moitié le temps de livraison implique des infrastructures démentielles avec le doublement des surfaces logistiques. C'est ainsi que les cinq sites français créés depuis 2007 : Saran (Loiret, 70 000 m²), Montélimar (Drôme, 36 000 m²), Sevrey (Saône et Loire, 50 000 m²), Lauwin-Planque (Nord, 90 000 m²), Boves (Somme, 107 000 m²), se voient complétés **par une gigantesque plateforme de 142 000 m² sur l'ancienne Base 217, à Brétigny-sur-Orge, opérationnelle en septembre 2019** (en comparaison, la moyenne en France des plateformes logistiques est de 17 500 m²)⁽²⁾.

Cependant, lorsque l'on retourne l'écran publicitaire, l'image est moins attractive

/ Stockage de données personnelles
Depuis ses débuts, Amazon investit des sommes pharaoniques dans des

s'informer !

→ Campagne d'Attac contre l'impunité des multinationales
<https://france.attac.org/se-mobiliser/stop-impunite/>

passer à l'attac !

→ Adhérer à Attac :
<http://www.france.attac.org>

serveurs et accroît sans cesse ses capacités de calcul algorithmique afin d'améliorer l'efficacité de sa logistique et les potentialités de son site marchand. Lequel propose toujours plus de nouveaux produits à d'anciens clients, grâce à un recoupement de leurs données personnelles et de leurs habitudes de consommation. Les ressources informatiques excédentaires sont louées à des entreprises à travers un service spécifique, Amazon Web Services (AWS).

Cette filiale du mastodonte américain héberge également les données en France de grands groupes comme Société Générale, Renault, SNCF, Bouygues, Le Bon Coin... A l'international, l'un des plus gros clients d'AWS est Apple.

Sur le site de Brétigny-sur-Orge, le projet initial de création d'un deuxième entrepôt ayant été abandonné, Amazon envisagerait de créer à la place un énorme data-center destiné à stocker ces masses de données⁽³⁾.

Par ailleurs, ainsi que le relate J.B. Malet dans son excellente enquête sur Amazon⁽⁴⁾, l'enregistrement en temps réel de la performance des employés permet aux contremaîtres de les géolocaliser à tout moment dans l'entrepôt, d'obtenir courbes et historique de leur rendement, mais aussi d'organiser leur mise en concurrence. Un ancien manager d'Amazon en France confirme cette **pratique illégale** que les ouvriers ignorent : « *Toutes leurs données de productivité sont enregistrées, centralisées à la seconde par informatique, puis envoyées à Seattle* » (siège social d'Amazon).

/ Destruction des activités commerciales indépendantes

La spécificité du supermarché en ligne consiste à permettre à des commerçants, à travers sa plate-forme Marketplace, de proposer leurs produits à la vente sur son site, en concurrence directe avec leur propre marchandise. Ce système vampirise la clientèle et détruit l'activité des commerces indépendants.



/ Destruction sociale

Pour le site de Brétigny, l'argument majeur de son implantation a été la création de plusieurs centaines d'emplois. Or, il s'agit majoritairement de travail posté⁽⁵⁾, sans qualification. Et il n'existe aucun engagement formel connu sur le nombre d'emplois effectivement créés, ni sur leur qualité, ce qui fait craindre **des emplois majoritairement précaires, le modèle d'Amazon étant l'ubérisation.** L'entreprise se place dans un secteur d'activité qui évolue vers toujours plus d'automatisation. Quand on supprimera un poste, ce seront quatre emplois qui sauteront.

Le Syndicat de la librairie française a mesuré que, à chiffre d'affaires égal, une librairie de quartier génère dix-huit fois plus d'emplois que la vente en ligne. Tout oppose les postes disparus et ceux créés dans les entrepôts logistiques. D'un côté s'évanouit un travail qualifié, diversifié, durable, situé en centre-ville. De l'autre émergent en périphérie urbaine des "usines à vendre" où **s'active jusqu'à l'épuisement une main-d'œuvre non qualifiée, pilotée par ordinateur, sous contrat précaire.**

L'enquête de J.B. Malet⁽⁴⁾ révèle qu'il n'est pas conseillé de se syndiquer, encore moins de faire grève chez Amazon. Hostiles aux syndicats, les cadres d'Amazon s'emploient également à les

humilier. Il est interdit de parler de l'entreprise à l'extérieur. Les cadences de travail sont épuisantes, le règlement intérieur impose que la productivité individuelle soit en hausse constante. Accidents du travail et syndromes d'épuisement sont nombreux chez Amazon.

/ L'impact environnemental d'un site Amazon

Greenpeace a épinglé, à plusieurs reprises, l'entreprise sur son empreinte écologique, lui attribuant la pire des notes possibles parmi l'ensemble des géants du numérique.

Pour attirer le client, la surproduction est nécessaire. Il faut pouvoir proposer une offre pléthorique, même si elle ne trouve pas de débouché. Les articles neufs invendus sont donc détruits (il est estimé qu'environ 3 millions d'objets neufs ont été détruits en 2018).

Outre l'impact négatif sur l'écosystème que provoque la bétonisation à outrance avec la construction d'entrepôts de plusieurs dizaines de milliers de mètres carrés, appelés à fonctionner 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, les centres de distribution génèrent des pollutions de l'air, sonores et lumineuses pour le voisinage. Pour exemple, **pour le site de Brétigny, l'enquête publique de 2017 prévoit 380 poids lourds et environ 1 700**

véhicules légers par jour –salariés et livreurs–, ce qui représente une augmentation en période de pointe du 10% du trafic sur des axes routiers déjà congestionnés (RD19 et francilienne).

/ Influence d'Amazon sur les élus

L'évitement fiscal est une obsession pour Amazon, mais la chasse aux aides publiques aussi... et la loi du silence imposée aux élus. Pour chaque projet d'implantation, les négociations avec les collectivités sont en effet menées de manière secrète via des intermédiaires, avec obligation de signer des clauses de confidentialité interdisant de citer le nom d'Amazon. Des engagements sont pris en dehors de toute concertation avec l'ensemble des élus concernés (par exemple, le projet avec Metz-métropole où un seul élu sur 108 a engagé la collectivité...).

La concrétisation du projet intervient avec les villes les plus « accueillantes » financièrement parlant. Cela implique notamment **la prise en charge par la collectivité du coût des infrastructures liées à l'accès au site, ou l'exonération des taxes d'aménagement. Autant de coûts assumés par les impôts de chaque contribuable français.** Les collectivités étant mises en concurrence, avec la promesse d'emplois par centaines dans des zones économiquement sinistrées, il est quasiment impossible pour un élu ou une communauté d'agglomération de contrer les conditions de l'entreprise, sauf à voir le projet s'installer à côté.

Pour exemple, à Brétigny : l'accord imposait que l'achat par Amazon des 31 ha de terrains à l'agglomération Coeur d'Essonne (18,3 M€) soit conditionné à la réalisation par cette collectivité de 13 M€ de travaux de voirie sur le futur emplacement, avec à la clef la promesse de 2 200 emplois sur le site. Nicolas Méary, maire de Brétigny, a confirmé⁽⁶⁾: «L'agglomération investira bien 13 millions d'euros comme prévu avec Amazon. C'est en revanche le Département qui financera la requalification du giratoire de la D19. Et ça coûtera plus que les 1 million d'euros avancés

dans l'enquête publique».

Et au final, il est annoncé désormais la création d'un millier d'emplois sur 3 ans...

/ Amazon et la fiscalité

Depuis l'origine, le groupe est organisé de telle sorte qu'il est très difficile de chiffrer l'étendue réelle de son activité pays par pays. Et donc de prélever l'impôt.

En 2014, la Commission européenne a estimé qu'Amazon payait quatre fois moins d'impôts que ce qu'il aurait dû grâce à un accord conclu avec le Luxembourg, siège d'Amazon Europe. Soit, sur la période 2006-2014, un cadeau de 250 millions d'euros, hors intérêts.

Devant le tollé provoqué par ces pratiques, Amazon a créé des filiales pays par pays, filiales théoriquement appelées à déclarer leurs revenus dans chaque pays d'accueil.

En 2015, l'entreprise commençait ainsi à déclarer des revenus en France et dans d'autres pays d'Europe. Mais, pour contourner ces contraintes, Amazon a mis en place un système de création de filiales par type d'activités et de prêts entre filiales et siège social, générant des résultats amputés de "dettes" et donc une diminution du montant des impôts à payer pour chacune d'entre elles. Ainsi, il existe une dizaine de filiales d'Amazon en France, et toutes ne déposent pas leurs comptes dans le pays... Pour 2016, selon les comptes déposés au Luxembourg, le groupe aurait réalisé 21,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Mais ce montant n'intègre ni les revenus de la Marketplace, ni ceux du stockage de données numériques ou de la publicité. Le bénéfice déclaré est de : 60 millions d'euros. Et l'impôt final est de 16,5 millions d'euros.

Selon Capital⁽⁷⁾, Amazon EU SARL a payé 39,8 millions d'euros d'impôt en France pour un chiffre d'affaires de 2,84 milliards d'euros en 2017. Par ailleurs, la filiale chargée de la logistique en France a payé 8 millions d'euros d'impôt la même année, pour 380 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Selon les données du cabinet Kantar⁽¹⁾ : la filiale française du groupe de Seattle aurait réalisé 6,6 milliards d'euros de

ventes en France en 2018 (soit 11,5% de l'activité mondiale d'Amazon –hors Etats-Unis). Le gouvernement français a instauré une taxe sur les géants du numérique depuis le 1^{er} janvier 2019 (3% du chiffre d'affaires). Si cette taxe de 3% sur l'ensemble des ventes avait été instaurée dès l'année dernière, **le fisc aurait pu récupérer 198 millions d'euros de recettes sur le volume d'affaires, soit cinq fois plus que ce qu'Amazon a réellement payé en 2017.**

Amazon annonçait en février dernier avoir trouvé un «accord de règlement d'ensemble» avec Bercy au sujet d'un redressement fiscal de 200 millions d'euros portant sur les années 2006 à 2010. Le montant de l'accord négocié avec le fisc reste confidentiel.

Ainsi que le résumait le journaliste allemand Günter Wallraff dans l'enquête de J.B. Malet⁽³⁾:

«C'est une multinationale organisée selon une idéologie bien définie. Son système ne nous pose pas la simple question, neutre, de savoir si nous voulons ou non consommer sur son site Internet ; il nous pose des questions politiques : celles de notre **choix de société.**»

Ce choix est uniquement entre nos mains, par notre pouvoir d'acheter ou pas via Amazon...

- (1) Cabinet Kantar : cabinet d'analyse et de sondage, anciennement Sofres-TNS.
- (2) Enquête Reporterre – « Le plan secret d'Amazon en France », 2 juillet 2019
- (3) Information Le Parisien du 22 mai 2019
- (4) « En Amazonie. Infiltré dans le « meilleur des mondes », J.B. Malet (Fayard, Paris, 2013)
- (5) Travail posté : forme d'organisation du travail où les équipes se relaient les unes après les autres (équipes en 2x8 heures, 3x8 heures...)
- (6) Essonneinfo.fr - 2017
- (7) Capital – 12 janvier 2018 et 20 février 2019